



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/9C
Paris, le 9 juillet 2010
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasilia, Brésil
25 juillet-3 août 2010

Point 9 de l'ordre du jour provisoire : *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible*

9C : Rapport sur la Stratégie globale de formation (y compris les centres de catégorie 2)

RÉSUMÉ

Ce document présente les rapports d'avancement sur la Stratégie globale de formation ainsi que sur les centres de l'UNESCO de catégorie 2.

Projet de décision : 34 COM 9C, voir le point II

I. Rapport d'avancement sur la révision de la Stratégie globale de formation

A. Antécédents

1. Mandaté par le Comité du patrimoine mondial en 1995, l'ICCROM a commencé à mettre en place une Stratégie globale de formation (SGF) pour le patrimoine culturel, avec pour objectif de développer la capacité des professionnels à mieux protéger et conserver les biens du patrimoine mondial. La Stratégie qui en a résulté – présentée au Comité du patrimoine mondial à sa 24^e session en 2000 (Cairns) –, présentait un ensemble de principes, de directions stratégiques et d'activités pour améliorer les résultats de la formation en matière de patrimoine mondial. Lors de sa discussion sur la stratégie à adopter, le Comité a demandé à l'ICCROM, au Centre du patrimoine mondial et à l'UICN d'en étendre la portée pour y inclure le patrimoine naturel. Le document qui en a résulté a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 25^e session en 2001 (Helsinki). Entre 2001 et 2009, l'ICCROM et l'UICN, en concertation avec le Centre du patrimoine mondial, ont régulièrement présenté des rapports d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie au Comité du patrimoine mondial.
2. En neuf ans de fonctionnement de la Stratégie, il est devenu évident que la situation en matière de formation a beaucoup changé ; il convient donc de la réétudier et de la réviser pour prendre en compte les nouvelles réalités du terrain. C'est dans cet esprit qu'un financement du Comité du patrimoine mondial a été accordé à l'ICCROM en 2009 pour réaliser une étude et une révision de la SGF. Au même moment, l'État partie de la Suisse a également indiqué à l'ICCROM, l'UICN et l'ICOMOS qu'il s'intéressait vivement à améliorer le renforcement des capacités en matière de protection du patrimoine mondial, et a accepté de financer un certain nombre d'activités de renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine naturel et culturel, ainsi que des contributions au processus de révision de la Stratégie.
3. À ce jour, deux réunions se sont tenues. La première a eu lieu à Chexbres, Suisse, du 10 au 13 novembre 2009, à l'invitation du Bureau fédéral de l'environnement du Gouvernement suisse, les aspects techniques étant organisés par l'UICN et l'ICCROM. Cette réunion a rassemblé des représentants des trois organisations consultatives, du Centre du patrimoine mondial et de l'État partie de la Suisse, ainsi que des représentants de centres de catégorie 2 de l'UNESCO, d'universités engagées dans des programmes d'études sur le patrimoine mondial, et d'autres centres dispensant une formation sur des thèmes associés au patrimoine mondial. La réunion a passé en revue la SGF actuelle, a défini les possibilités et techniques existantes et nouvelles en matière de formation, et présenté les étapes nécessaires du processus pour parvenir à une nouvelle SGF.
4. Une seconde réunion s'est tenue à Rome les 20 et 21 mai 2010, à l'invitation de l'ICCROM. Cette réunion a de nouveau rassemblé des représentants des trois organisations consultatives, du Centre du patrimoine mondial, et de l'État partie de la Suisse, ainsi qu'un groupe

plus restreint de représentants d'organismes de formation travaillant sur des questions associées au patrimoine mondial. À partir des résultats de la réunion de Chexbres, cette nouvelle réunion a étudié de manière beaucoup plus approfondie les questions pertinentes essentielles permettant d'améliorer le renforcement des capacités au sein du système du patrimoine mondial, et a élaboré un cadre plus détaillé qui permettra d'établir relativement rapidement un premier projet de nouvelle Stratégie.

B. Revoir la Stratégie globale de formation de 2001

5. La SGF approuvée par le Comité en 2001 comportait trois grandes sections :
 - a) Une déclaration d'intention de la Stratégie globale de formation ;
 - b) Un ensemble de principes directifs pour améliorer la formation au sein du système du patrimoine mondial ;
 - c) Un plan d'action prioritaire au niveau international qui présentait les différentes initiatives de formation dans trois grands domaines :
 - i. mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*,
 - ii. amélioration de la gestion des sites,
 - iii. amélioration des compétences techniques et scientifiques.
6. Les stratégies de formation au niveau régional ont également été encouragées dans le cadre de la SGF, en mettant l'accent sur les trois grands domaines précités. Il a été prévu d'utiliser le processus d'établissement de rapports périodiques pour réaliser les nécessaires évaluations des besoins de chaque région avant d'établir les stratégies régionales. Bien que l'on n'ait pas mis en place de véritables stratégies dans le plein sens du terme, des plans d'action régionaux ont inclus des volets de formation qui ont permis d'orienter les efforts régionaux.
7. Depuis neuf ans, toute une gamme d'activités a été menée à bien dans le cadre de la stratégie. Au niveau international, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives ont commencé la publication d'une nouvelle série de manuels pédagogiques. Les deux premiers de cette série sont en train d'être publiés et traitent respectivement de la préparation des propositions d'inscription au patrimoine mondial et de l'établissement de plans de planification préventive des risques. D'autres manuels de cette série, incluant des volumes sur la gestion des biens naturels et culturels du patrimoine mondial, sont en cours d'élaboration.

8. Une formation périodique a également été mise en place dans diverses régions du monde sur les processus du patrimoine mondial, comme la gestion prévisionnelle, la préparation de propositions d'inscription, l'établissement de rapports périodiques, l'évaluation de l'efficacité de la gestion et la formulation de déclarations de Valeur Universelle Exceptionnelle. Des matériels de formation ont été créés pour ces activités et sont améliorés au fil du temps. Des sessions d'orientation sur le renforcement des capacités ont aussi été ajoutées aux réunions du Comité du patrimoine mondial et de l'Assemblée générale des États parties.
9. Dans le domaine de la gestion et de la formation technique, l'ICCROM a poursuivi ses cours sur la conservation du patrimoine bâti, la conservation de la pierre et du bois, et la préservation de l'architecture moderne. Bien que ces cours ne portent pas spécifiquement sur le patrimoine mondial, ils comportent tous des volets sur le patrimoine mondial, notamment trois ateliers de formation tenus précisément sur ce sujet dans le cadre du cours sur le patrimoine bâti, la gestion des villes du patrimoine mondial, les paysages et les sites archéologiques.
10. L'UICN – en collaboration avec des partenaires comme l'École supérieure de Gestion de la faune sauvage africaine de Mweka (Arusha, République-Unie de Tanzanie), l'École de Faune de Garoua qui forme des spécialistes de la faune sauvage (Cameroun), et le CATIE (Centro Agronomico Tropical de Investigacion y Ensenanza, Costa Rica) – a réalisé de nombreuses activités à long et court terme pour le patrimoine naturel. L'UICN a également continué à travailler avec des professionnels de son réseau pour établir un programme de renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine naturel, qui a été présenté au Comité à sa 33e session (Séville, 2009).
11. Nombre de programmes et d'activités spécifiques de formation ont aussi été menés à bien. L'année 2009 a marqué la fin du programme AFRICA 2009 qui a duré 12 ans et a remporté un grand succès (voir le document *WHC-10/34.COM/10D*). D'autres programmes sont mis en œuvre, comme Pacifique 2009, le Programme marin, le Programme des villes du patrimoine mondial, le Programme forêt du patrimoine mondial, le Programme préhistoire, le Programme de tourisme durable et celui d'architecture de terre. Des plans d'action pour chaque région du monde ont été établis à l'issue du premier cycle de Rapports périodiques. Bien qu'il ne s'agisse pas de programmes de formation dans le plein sens du terme, ces plans d'action ont été très utiles pour mettre en place des activités précises de formation au niveau régional afin de répondre aux besoins décelés dans les Rapports périodiques.

12. Nonobstant les réalisations de la SGF, il convient de noter que la structure de la formation s'est beaucoup enrichie à travers le monde avec de plus en plus de possibilités diverses de se former. C'est ainsi que des universités de plusieurs régions du monde ont ajouté des programmes sur le patrimoine mondial à leurs offres, et certains États parties ont créé de nouveaux centres UNESCO de catégorie 2 traitant spécifiquement du patrimoine mondial. D'autres centres de formation – comme le CHDA (Center for Heritage Development in Africa) au Kenya, l'EPA (Ecole du patrimoine africain) au Bénin, le CECI (Centros des Estudos Avancados da Conservacao Integrada) au Brésil, l'UNITAR (United Nations Institute for Training and Research) au Japon, et le Bureau de l'ACCU (Asia-Pacific Cultural Center for UNESCO) à Nara au Japon, pour n'en citer que quelques-uns –, proposent des volets formation au patrimoine mondial dans leurs activités. Le Fonds du patrimoine mondial africain a lancé une série de cours de formation sur les propositions d'inscription, en collaboration avec l'ICCROM, l'UICN, l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. Le Programme de Chaires UNESCO et le Forum UNESCO - Université et patrimoine (FUUP) offrent aussi des possibilités de formation/travail en réseau, tandis que les bureaux nationaux de l'UNESCO ont aidé à organiser des ateliers de formation pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial. Toutes ces modifications du paysage de la formation depuis neuf ans exigent une révision nécessaire de la SGF afin de tirer profit de cette évolution et faire en sorte que tous les acteurs concernés puissent utiliser efficacement la Stratégie pour contribuer au développement de leurs propres programmes et activités.

C. Vers une Stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial

13. Un des premiers résultats concrets de la réunion de Chexbres de 2009 a été la reconnaissance par tous les participants de la nécessité d'une démarche visant à passer de la notion étroite de formation à la notion plus large de renforcement des capacités. Ce changement est dans la ligne de la définition que donne le Comité du patrimoine mondial du renforcement des capacités comme étant l'une des 5 directions stratégiques essentielles (les 5 C). Cette démarche plus générale peut être définie comme ne se focalisant pas uniquement sur la formation de personnes dans un cadre scolaire, mais cherchant à améliorer les compétences personnelles aussi bien qu'institutionnelles pour mieux protéger et conserver les biens du patrimoine mondial. Dans ce contexte, le renforcement des capacités doit être considéré comme une démarche centrée sur les personnes, axée sur les environnements et les résultats d'apprentissage susceptibles de faire évoluer positivement les attitudes des personnes concernées, et de renforcer leur savoir et leurs qualifications.
14. Il a également été reconnu qu'il existe beaucoup d'autres outils techniques permettant de renforcer les capacités, en particulier grâce aux progrès de l'Internet, à l'apparition des réseaux sociaux et à d'autres moyens d'atteindre de larges publics. La Stratégie finale devra prendre en compte cette évolution technologique.

15. Il a été convenu que la révision de la Stratégie sera inspirée par les principes suivants établis aux réunions de Chexbres et de Rome :
- a) La nouvelle Stratégie passera d'une approche étroite de la formation à une approche plus large visant la mise en valeur des capacités, individuelles aussi bien qu'institutionnelles ;
 - b) La priorité actuellement accordée aux professionnels en cours de carrière sera étendue pour inclure une démarche privilégiant les initiatives partant de la base, centrée sur les acteurs concernés essentiels pour créer un environnement porteur positif – notamment les médias, les décideurs et les responsables des politiques et les communautés ;
 - c) Une priorité de la stratégie sera centrée sur la formation de spécialistes du patrimoine mondial dans les différentes régions du monde, qui pourront servir d'évaluateurs, de tuteurs, de formateurs et de conseillers ;
 - d) Un deuxième domaine prioritaire de la Stratégie sera le développement de la collaboration avec des responsables de l'amélioration de la communication et du travail en réseau, pour créer une plus forte prise de conscience et favoriser un changement d'attitudes chez un grand nombre de partenaires concernés ;
 - e) La Stratégie révisée ajoutera un cadre stratégique utilisable par les États parties au niveau national, en plus des niveaux international et régional définis dans la Stratégie initiale ;
 - f) La collecte de fonds sera considérée comme un élément important de la Stratégie, le renforcement des capacités ayant été sous-financé dans le passé ;
 - g) La mise en œuvre de la Stratégie sera orientée et suivie en permanence par un Groupe coordinateur du développement des capacités, et son succès se mesurera aux résultats positifs obtenus sur le terrain en termes de conservation et de gestion des biens.
16. Il a également été convenu que la Stratégie révisée tiendra compte du cadre existant des universités, des centres UNESCO de catégorie 2, et d'autres prestataires de renforcement des capacités. De plus, il conviendra d'utiliser l'exercice de Rapports périodiques de manière plus systématique, pour mieux comprendre les besoins aux niveaux international, régional et national. Les programmes actuels de formation – notamment la suite donnée à AFRICA 2009, Pacifique 2009, le cours de formation sur les propositions d'inscription dispensé par le Fonds du patrimoine mondial africain, et un nouveau programme de renforcement des capacités financé par le Gouvernement suisse (voir point E ci-après) –, seront également utilisés comme base pour faire avancer la Stratégie globale de renforcement de la formation (à renommer Stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial conformément aux changements évoqués plus haut). (Voir le Rapport final de la réunion de Chexbres dans le document *WHC-10/34.COM/INF.9C*)

D. Les centres UNESCO de catégorie 2

17. L'importance rapidement croissante de la préservation du patrimoine culturel et de la sauvegarde des ressources naturelles de la planète a fait ressortir le rôle important du large développement de la coopération internationale par l'UNESCO pour permettre à l'Organisation d'accomplir sa mission. Les centres de catégorie 2 placés sous les auspices de l'UNESCO ont le potentiel pour assister les États parties à mettre en œuvre les programmes de l'UNESCO sur les plans financier et technique, et aideront à protéger et à promouvoir le patrimoine culturel et naturel sous toutes ses formes. Il convient de rappeler que l'Article 5 de la *Convention du patrimoine mondial* encourage "la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel". Ces centres complètent le travail du Centre du patrimoine mondial, des organisations consultatives, des chaires UNESCO et d'autres institutions disposant de programmes de formation et de recherche ciblant le patrimoine mondial. Leur travail et leurs rôles devraient par conséquent être soutenus et intégrés en tant que contribution importante à la nouvelle stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial et à des efforts de renforcement des capacités en général. L'effort des États parties consistant à promouvoir l'établissement de centres de catégorie 2 portant sur le patrimoine mondial représente un outil supplémentaire puissant offert à la communauté du patrimoine mondial dans son ensemble pour soutenir les objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial et la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en général.
18. Il existe actuellement six centres de catégorie 2 associés au patrimoine mondial établis sous les auspices de l'UNESCO, à savoir :
- (a) La Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF), dont le siège est à Oslo (Norvège) ;
 - (b) L'Institut du patrimoine mondial pour la formation et la recherche en région Asie-Pacifique (WHITR-AP), avec ses trois centres opérationnels à Beijing, Shanghai et Suzhou (Chine) ;
 - (c) Le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), dont le siège est à Bahreïn ;
 - (d) Le Centre régional de formation à la gestion du patrimoine mondial, dont le siège est à Rio de Janeiro (Brésil) ;
 - (e) Le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA), dont le siège est à Johannesburg (Afrique du Sud) ;
 - (f) L'Institut régional du patrimoine mondial à Zacatecas (Mexique).
19. Une réunion de coordination entre les centres de catégorie 2 existants associés au patrimoine mondial – en vue de définir des stratégies communes et de fédérer les efforts dans la mise en œuvre de programmes communs –, est organisée lors de la 34^e session du Comité du patrimoine mondial à Brasília.
20. Parmi ces institutions, NWHF et FPMA sont une fondation et un fonds soutenant la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ,

tandis que les quatre autres centres, le WHITR-AP, l'ARC-WH, le Centre régional du Brésil et l'Institut régional du patrimoine mondial à Zacatecas sont des organismes de *formation* dans le domaine du patrimoine mondial.

21. La **Fondation nordique pour le patrimoine mondial** (NWHF) a été initialement créée en 1996 pour soutenir la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans les pays nordiques et aider le Comité du patrimoine mondial pour assurer le suivi de la *Stratégie globale*. Elle est devenue une Fondation en 2002 et a été établie en tant que centre de catégorie 2, sous les auspices de l'UNESCO, par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 32^e session en 2002. L'accord entre l'UNESCO et la NWHF précise que la poursuite de son statut de centre régional sous les auspices de l'UNESCO fera l'objet d'une revue périodique à partir d'une évaluation indépendante. Une première évaluation a été entreprise en 2007, suivie par le renouvellement de l'accord entre l'UNESCO et la Norvège, approuvé par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 179^e session, ainsi que par le renouvellement des auspices de l'UNESCO à la Fondation. Les principaux objectifs de la Fondation sont : (a) agir en tant que point focal rassemblant les pays nordiques dans leur effort commun pour améliorer la mise en œuvre de la *Convention* ; (b) soutenir le Centre du patrimoine mondial en facilitant l'expertise technique, en diffusant des informations et en contribuant à des projets innovants ; et (c) rassembler des fonds auprès de sources bilatérales, multilatérales et privées et faciliter l'assistance pour soutenir les efforts de conservation du patrimoine naturel et culturel dans les pays en développement.. La stratégie de la NWHF pour 2010-2014 définit trois objectifs stratégiques : 1. Promotion du développement durable par l'intermédiaire du tourisme ; 2. Renforcement de l'outil des Rapports périodiques ; 3. Mise en œuvre de la stratégie globale intégrée de l'UNESCO pour les centres de catégorie 2. (On trouvera plus d'informations sur la NWHF dans le document *WHC-10/34.COM/INF.5B* et à l'adresse Internet suivante : <http://www.nwhf.no/>)
22. **L'Institut du patrimoine mondial pour la formation et la recherche dans la région Asie-Pacifique** (WHITR-AP) a été établi en tant que centre de catégorie 2, sous les auspices de l'UNESCO, par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 34^e session en 2007. Sa mission essentielle est de renforcer la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans la région Asie-Pacifique, en renforçant les capacités de tous les acteurs de la région engagés dans les propositions d'inscription éventuelle de sites sur la Liste du patrimoine mondial, et dans la protection et la gestion de biens du patrimoine mondial dans la région. Le WHITR-AP a des centres opérationnels à l'Université de Pékin, à l'Université de Tongji à Shanghai, et à Suzhou. Le WHITR-AP, avec le soutien institutionnel et scientifique de l'ICCROM, a organisé le premier cours de formation à la gestion prévisionnelle du patrimoine culturel à l'Université de Tongji à Shanghai, Chine (novembre-décembre 2008). Un deuxième cours sera organisé en septembre 2010. Il a aussi organisé un forum international sur la protection du patrimoine mondial à Suzhou, Chine (décembre 2008) et un atelier régional de renforcement des capacités sur la réduction des risques de catastrophes et sur le changement climatique

dans les biens du patrimoine mondial culturel et naturel d'Asie et du Pacifique (décembre 2009). Entre septembre 2009 et juin 2010, le WHITR-AP a proposé un cours de niveau supérieur d'un an à l'Université de Pékin (sanctionné par des certificats d'études supérieures) en conservation et gestion du patrimoine mondial. L'accord entre le Gouvernement chinois et l'UNESCO précise que le maintien du statut du WHITR-AP en tant que centre régional sous les auspices de l'UNESCO fera l'objet d'une première évaluation en 2013 (six ans après sa création, selon le cycle d'évaluation statutaire prévu pour toutes les institutions de ce genre établies sous les auspices de l'UNESCO). (On trouvera plus d'informations sur le WHITR-AP à l'adresse Internet suivante : <http://www.whitrap.org/>).

23. Le **Centre régional arabe pour le patrimoine mondial** (ARC-WH) de Bahreïn a été établi en tant que centre de catégorie 2, sous les auspices de l'UNESCO, par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 35e session en 2009. L'objectif général de l'ARC-WH est de soutenir les efforts des États parties dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans la région des États arabes, en étroite concertation avec le Centre du patrimoine mondial. L'ARC-WH a pour objectif essentiellement de relayer l'action du Centre du patrimoine mondial et de ses partenaires dans la région en fédérant les énergies en faveur de la conservation, de la promotion et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de cette région selon trois grands axes : information, assistance et soutien logistique et financier. Le but de ces actions est d'obtenir une représentation plus équilibrée des biens des États arabes sur la Liste du patrimoine mondial, de favoriser une meilleure protection et une meilleure gestion de ces biens, de chercher à obtenir un soutien financier régional et international à cet égard, et de sensibiliser au patrimoine mondial dans la région. L'ARC-WH conçoit et développe actuellement un site Internet en arabe et compte assurer la traduction, la publication et la diffusion de documents utiles, et la promotion des nouveaux programmes de conservation dans toute la région des États arabes.
24. Le **Centre régional de formation à la gestion du patrimoine mondial** de Rio de Janeiro a été établi en tant que centre de catégorie 2, sous les auspices de l'UNESCO, par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 35e session en 2009. Le principal objectif de ce centre est de soutenir et d'aider les États parties d'Amérique latine, ainsi que les pays hispanophones et lusophones d'Afrique et d'Asie, à mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*, en mettant l'accent plus précisément sur la formation et la diffusion des meilleures pratiques en matière de gestion du patrimoine. La principale institution qui soutienne et qui finance les efforts du Centre de Rio de Janeiro est l'IPHAN (Instituto do Patrimônio Histórico e Artístico Nacional), institut brésilien chargé de la politique générale nationale dans les domaines de la protection, de la conservation et de la gestion du patrimoine culturel. L'IPHAN est affilié au Ministère brésilien de la Culture et possède plus de 70 ans d'expérience du patrimoine culturel. Le Centre régional de formation à la gestion du patrimoine mondial a organisé en mai 2010 une réunion nationale qui a rassemblé des spécialistes venus des principales universités, des centres de formation et de recherche les plus importants du Brésil pour fédérer les efforts en son sein. Le Centre régional de formation à la gestion du patrimoine mondial et l'IPHAN, en

coopération avec le Centre du patrimoine mondial, élaborent actuellement un cours international de formation en gestion des biens du patrimoine mondial et en patrimoine culturel, qui débutera en novembre 2010.

25. Le **Fonds du patrimoine mondial africain** (FPMA) a été établi en tant que centre de catégorie 2, sous les auspices de l'UNESCO, par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 35e session en 2009. Le FPMA est un fonds de dotation établi selon la législation sud-africaine. Il a pour objectif de renforcer la conservation et la protection effectives du patrimoine naturel et culturel d'Afrique, et d'améliorer la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans la région Afrique. Le FPMA compte essentiellement aider les États parties africains à préparer et à actualiser leurs inventaires nationaux ; à établir et actualiser leurs Listes indicatives ; à préparer leurs dossiers de propositions d'inscription éventuelle sur la Liste du patrimoine mondial ; et à aider à la compilation de plans de gestion intégrée pour la gestion et la conservation appropriées des biens du patrimoine mondial situés sur le territoire des États parties africains concernés. Le FPMA – en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives et des institutions africaines de formation (École du patrimoine africain (EPA) au Bénin et Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA) au Kenya) – a organisé deux cours de formation en 2008 et 2009, précisément centrés sur le processus de proposition d'inscription et la bonne gestion des biens du patrimoine mondial. Ces cours étaient destinés aux pays francophones, anglophones et lusophones d'Afrique. Un cours de formation pour les pays arabophones d'Afrique est prévu pour septembre 2010. Par ailleurs, le FPMA a organisé plusieurs ateliers d'harmonisation régionale des Listes indicatives (le premier s'est tenu à Sao Tomé et Príncipe en mars 2009 ; le second s'est tenu au Nigéria en mai 2009, et le troisième en Égypte en mars 2010. Le FPMA a également organisé au Kenya en septembre 2009 un atelier sur la conservation du patrimoine culturel et naturel dans les pays en conflit et post-conflit. En collaboration avec l'UICN, le FPMA a fourni une assistance financière au Programme des zones protégées pour l'Afrique centrale et de l'Ouest (PAPACO) pour réaliser un projet visant à améliorer la gestion de huit biens naturels du patrimoine mondial en Afrique de l'Ouest, qui a permis d'élaborer des outils d'évaluation et de gestion pour ces biens. Actuellement, le FPMA soutient 17 projets dans 20 pays. La plupart de ces projets sont exécutés avec des institutions nationales et régionales. On trouvera plus d'informations sur le FPMA dans le document *WHC-10/34.COM/6* et à l'adresse Internet suivante : <http://www.FPMA.net/>.
26. L'**Institut régional du patrimoine mondial** de Zacatecas (Mexique) a été établi en tant que centre de catégorie 2, sous les auspices de l'UNESCO, par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 35e session en 2009. Le principal objectif de ce centre est d'aider et de soutenir les pays membres du Mexique, d'Amérique centrale et des Caraïbes à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, en mettant l'accent sur les principales typologies de patrimoine importantes pour la région : sites archéologiques, villes historiques, sites préhispaniques et amérindiens, sites naturels, paysages culturels et routes culturelles. La principale institution qui soutienne et finance les efforts du Centre de Zacatecas est l' INAH (Instituto nacional de Antropología e Historia),

organisme autonome du Gouvernement fédéral du Mexique, fondé en 1939 pour entreprendre des recherches, assurer la conservation, la préservation et la mise en valeur effectives du patrimoine préhistorique, archéologique, anthropologique, historique et paléontologique du Mexique. L'INAH est actuellement responsable de plus de 110 000 monuments historiques et de 29 000 zones archéologiques protégées dans tout le Mexique. Parmi les activités prévues par l'Institut régional du patrimoine mondial, un atelier permanent sur les routes culturelles de la région est en cours d'établissement et devrait servir à cadrer la recherche, les échanges d'experts et d'érudits, les modules de formation, la documentation et la diffusion des meilleures pratiques sur l'identification, la préservation et la mise en valeur des routes culturelles de la région. Le lancement des activités et l'inauguration des locaux de l'Institut régional du patrimoine mondial sont prévus pour septembre 2010.

E. Un programme triennal provisoire d'activités financé par le Gouvernement suisse

27. Grâce à une généreuse contribution du Gouvernement suisse, l'UICN et l'ICCROM, en concertation avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial se sont lancés dans un nouveau programme triennal d'activités pour valoriser le renforcement des capacités aux niveaux international et régional. Les activités prévues dans le cadre de ce programme incluent :

- a) Six ateliers dans différentes régions du monde, un en Amérique latine (déjà tenu au Costa Rica en mai 2010), trois en Afrique subsaharienne, un dans les États arabes, et un dans la région de la 35e session du Comité du patrimoine mondial. L'objectif de ces ateliers sera de compléter les capacités des professionnels du patrimoine culturel et naturel dans diverses régions du monde, pour en faire des experts des différents processus de la *Convention du patrimoine mondial*. Ces ateliers renforceront aussi les réseaux de professionnels dans les régions concernées, et permettront en particulier de réunir les spécialistes du patrimoine culturel et naturel ;
- b) Un atelier de renforcement des capacités sur le tourisme durable, en Afrique de l'Est ;
- c) Des conseils et une évaluation des programmes de formation existants, à la demande des institutions partenaires ;
- d) Des traductions et la publication de documents clés ;
- e) La poursuite de l'élaboration de la nouvelle Stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial, et notamment le financement d'une réunion supplémentaire au niveau stratégique, ainsi que des réunions de suivi et d'évaluation.

F. Ressources financières nécessaires pour l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial et pour sa mise en œuvre

28. Aux réunions de Chexbres et de Rome, les participants ont constaté que le montant des ressources disponibles pour le renforcement des capacités est, en général, bien inférieur à ce qui est nécessaire, notamment lorsque l'on considère les montants disponibles par le canal du Fonds du patrimoine mondial, du financement extrabudgétaire de l'UNESCO, des organisations consultatives et d'autres partenaires. Il faudra évidemment attendre l'achèvement de la Stratégie révisée avant de pouvoir disposer d'une estimation précise pour les 6 à 10 ans à venir.
29. Le programme provisoire financé par le Gouvernement suisse va jouer un rôle important en permettant la tenue de certaines des plus urgentes activités de renforcement des capacités, tandis que la Stratégie finale est préparée pour discussion et approbation par le Comité du patrimoine mondial. Une fois la Stratégie approuvée, il conviendra de s'assurer le soutien d'autres États parties intéressés par le renforcement des capacités, pour permettre une mise en œuvre effective de toute la Stratégie.
30. Il est clair qu'il faudra trouver de nouveaux partenaires financiers et mécanismes de financement et que l'établissement d'une Stratégie de collecte de fonds devra constituer une partie intégrante de la stratégie. Ce faisant, il conviendra d'étudier les options suivantes :
- a) collecte de fonds auprès des États parties ;
 - b) utilisation du Fonds du patrimoine mondial comme mécanisme pour obtenir des fonds d'autres partenaires potentiels ;
 - c) recherche d'autres sources possibles comme des fondations privées, l'Union européenne, les fonds pour le changement climatique, et des donateurs individuels ;
 - d) étude de nouveaux mécanismes tels que ceux qui sont actuellement établis pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, et le Fonds mondial pour le patrimoine naturel en cours d'établissement par l'UICN ;
 - e) travail avec les centres UNESCO de catégorie 2 au niveau régional pour définir où ils pourraient avoir un avantage compétitif à travailler avec de nouveaux donateurs ;
 - f) travail en collaboration avec des institutions universitaires pour définir où elles pourraient financer des éléments de la Stratégie, ou bien où il serait plutôt préférable qu'elles recherchent le soutien de leurs gouvernements ou d'autres donateurs potentiels.
31. Une composante essentielle de la stratégie de financement sera la définition de mécanismes de coordination entre les divers partenaires concernés, afin de profiter des avantages compétitifs des différentes formes d'institutions, mettre éventuellement au point des propositions en coopération, maintenir de bonnes relations avec les partenaires financiers, en évitant de multiples démarches auprès de partenaires potentiels pour le même genre de projets, et éviter une compétition inutile.

G. Finalisation de la nouvelle Stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial

32. En tant qu'organisation consultative mandatée par le Comité pour superviser la formation dans le contexte du patrimoine mondial, l'ICCROM va continuer à être le chef de file de la révision de la Stratégie globale de renforcement des capacités. L'ICCROM travaillera toutefois en très étroite concertation avec l'UICN, l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial, les États parties intéressés et d'autres partenaires. Il est prévu d'achever l'année prochaine le travail sur la révision de la Stratégie globale de renforcement des capacités, pour présentation au Comité à sa 35e session en 2011, en respectant le calendrier suivant :

- | | |
|--|---------------------|
| 1. Rapport d'avancement à la 34e session du Comité | juillet 2010 |
| 2. Travail de l'ICCROM sur le projet de texte révisé | août-nov. 2010 |
| 3. Réunion du Groupe de travail | nov. 2010 |
| 4. Réunion de coordination pour les centres de catégorie 2 | déc. 2010 |
| 5. Diffusion du projet révisé à tous les États parties pour commentaires | déc. 2010-mars 2011 |
| 6. Finalisation du texte | mars-avril. 2011 |
| 7. Présentation à la 35e session du Comité pour approbation finale | juillet 2011 |

II. Projet de décision

Projet de décision : 34 COM 9C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document **WHC-10/34.COM/9C**,
2. Note l'avancement réalisé dans la révision de la Stratégie globale de formation ;
3. Note avec satisfaction la contribution de l'État partie de la Suisse au processus de révision menant à l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial, et à un programme provisoire de renforcement des capacités en patrimoine mondial ;
4. Prend également note des importants financements complémentaires nécessaires pour parvenir à établir une Stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial qui soit complète et efficace ;
5. Approuve l'idée de la Stratégie révisée qui passe progressivement d'une vision étroite de la formation à une approche plus large du renforcement des capacités, conformément aux directions stratégiques du Comité du patrimoine mondial (les 5 C) ;
6. Demande à l'ICCROM, en collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial, les Chaires UNESCO, et les centres

UNESCO de catégorie 2, de finaliser une nouvelle Stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial, telle que présentée dans le document WHC-10/34.COM/9C, en respectant le calendrier figurant dans le document, pour discussion à sa 35e session en 2011 ;

- 7. Demande en outre aux États parties d'affecter en priorité les ressources financières complémentaires au financement du renforcement des capacités, en tenant compte des besoins les plus importants décelés au moyen de la nouvelle Stratégie de renforcement des capacités en patrimoine mondial.*